Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal

QUÉDEC

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

26 janvier 2022, 17 h 30

RENCONTRE À DISTANCE

(Adopté à la séance du 13 avril 2022)

Présences:

Nom	Collège électoral	Poste	
M ^{me} Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente	
M ^{me} Sonia Bélanger	Président-directeur général	Présidente-directrice	
		générale et secrétaire	
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur	
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur	
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et	Administrateur	
NAME TO SEE TO S	comptabilité	A description for the control of	
M ^{me} Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice	
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur	
D ^r Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur	
M ^{me} Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice	
M ^{me} Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice	
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président	
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur	
D ^r Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur	
M ^{me} Monika Throner	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice	
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur	
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur	
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur	
M ^{me} Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice	

Absence motivée :

Nom	Collège électoral	Poste
Me Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M^{me} Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M^{me} Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

Procès-verbal Page 1 sur 25

1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 19 janvier 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 19 janvier 2022 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement en précisant les informations suivantes :

Considérant le contexte actuel de COVID-19, les séances publiques du conseil d'administration se tiennent à distance via l'application Zoom. Toute personne souhaitant participer aux séances sont les bienvenues et recevront un lien pour accéder à la rencontre le jour même du conseil d'administration.

Période de questions

Les interventions du public sont permises uniquement lors de la période de questions prévue en début de séance.

Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 26 janvier, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514 413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : marie-josee.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Il est à noter que seules les personnes ayant demandé de participer pourront assister à la rencontre.

Il y a constatation du quorum.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 janvier 2022, à 17 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 janvier 2022, tel que libellé.

3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la pandémie COVID-19, la séance ordinaire du conseil d'administration se tient à distance. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 26 janvier, à 12 h. M^{me} Micheline Ulrich, présidente, constate que deux questions sont inscrites au registre.

1) M^{me} Caroline Letarte-Simoneau, représentante nationale, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Une correspondance portant sur le sujet suivant a été transmis au conseil d'administration :

Règlement de maintien 2010 pour les physiothérapeutes

La lettre fait état de la signature de la nouvelle convention collective qui entrera en vigueur sous peu et qui aura un impact sur l'ensemble des 6 800 membres de l'APTS. Les membres du conseil d'administration sont informés du manque d'accès à la physiothérapie pour la population de notre territoire. L'APTS demande l'appui du conseil d'administration, en soutien à leurs revendications, pour intervenir auprès du MSSS en faveur d'un règlement des plaintes de maintien d'équité salariale 2010 des physiothérapeutes.

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, indique que le CCSMTL assurera un suivi auprès du MSSS.

2) M^{me} Julie Houle, présidente de l'exécutif local, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

Une correspondance portant sur le sujet suivant a été transmis au conseil d'administration :

Mesures temporaires prévues aux Arrêtés ministériels et revendications quant à l'inclusion de certains titres d'emploi

La lettre fait état des rencontres qui se sont tenues entre des représentants de l'APTS et le MSSS afin de trouver des mesures incitatives permettant de répondre aux besoins urgents causés par la pandémie, de libérer des lits dans nos hôpitaux et de ramener des personnes salariées au travail.

Procès-verbal

Séance addinging du conseil d'administration 26 ionnier 2022

L'une des mesures discutées, ayant résulté en l'application des Arrêtés ministériels 2020-003 et 2020-008, s'est traduite par l'ajout, pour une période de 12 semaines, de plusieurs titres d'emploi qui connaissent des besoins importants en main-d'œuvre, particulièrement dans un contexte d'un manque de personnel criant nécessaire afin de traverser la tempête vécue au sein du réseau de la santé et des services sociaux. L'APTS demande l'appui du conseil d'administration pour intervenir auprès du MSSS afin de les sensibiliser au fait que le personnel de l'APTS doit obtenir les primes prévues aux Arrêtés ministériels, et ce, considérant que ces mesures viennent reconnaître les efforts de tous face à la 5e vague de la pandémie.

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, précise qu'un suivi sera fait auprès du MSSS.

Aucune autre question n'étant inscrite au registre, M^{me} Ulrich clôt la période de questions du public.

4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M^{me} Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 8 décembre 2021 :

16 décembre 2021

Gala reconnaissance 2021 du CCSMTL

Le 16 décembre, M^{me} Micheline Ulrich a participé, en mode virtuel, au Gala reconnaissance 2021 de notre établissement qui avait pour objectif de prendre un moment d'arrêt pour remercier et mettre en relief l'extraordinaire mobilisation et l'humanisme de l'ensemble des employés, des médecins, des bénévoles et des partenaires-usagers de la vaste communauté du CCSMTL depuis le début de la pandémie.

11 janvier 2022

Séance du comité de vérification

Le 11 janvier, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

12 ianvier 2022

Séance spéciale du conseil d'administration

Le 12 janvier, M^{me} Micheline Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

5. Rapport de la présidente-directrice générale

M^{me} Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 8 décembre 2021 :

COVID-19

Différentes rencontres hebdomadaires :

- CGR spécial COVID-19 (2 fois par semaine)
- Table spéciale des chefs de département COVID-19 (1 fois par semaine)
- Rencontre avec syndicats (1 fois aux 2 semaines)
- Rencontre virtuelle du personnel d'encadrement (1 fois aux 2 semaines)
- Rencontre avec élus du territoire (1 fois aux 2 semaines)
- Conférence de presse trio PDG, Ville de Montréal et DRSP (Au besoin seulement)
- Rencontre régionale COVID-19 Ministre Chantal Rouleau (1 fois par semaine)
- Centre de commandement du réseau montréalais (2 fois par semaine)

7 décembre 2021

Programme d'apprentissage Mobilité inclusive - STM

La Société de transport de Montréal (STM) a réalisé des projets pilotes en 2019, pour mettre sur pied un programme d'apprentissage au transport collectif destiné aux clients ayant des limitations fonctionnelles. Et les résultats se sont avérés probants à un point tel que ce programme sera dorénavant un nouveau service offert à la clientèle de la STM.

Le 9 décembre dernier, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une activité, en tant que partenaire, qui avait pour objectif de contribuer à la réflexion entourant la mise sur pied de ce programme.

La santé de notre population en milieu urbain passe aussi par l'inclusion et par l'accessibilité aux services, incluant le transport collectif. C'est par des initiatives comme celle-ci qu'ensemble, nous pouvons faire une différence pour nos usagers !

9 décembre 2021

Symposium en santé urbaine de l'Université de Montréal

Le 9 décembre dernier, M^{me} Liette Bernier, directrice DSGPU, représentait notre CIUSSS au Symposium en santé urbaine de l'Université de Montréal. L'événement s'adressait à la communauté de recherche et aux acteurs et partenaires qui œuvrent ou souhaitent œuvrer pour la santé et le bien-être en milieu urbain et a pour but de :

- Faciliter les maillages entre les chercheuses et chercheurs et les partenaires autour de thématiques porteuses de recherche en santé urbaine;
- Co-construire de nouvelles initiatives structurantes ancrées dans les différents milieux urbains (local, régional, international) et pour les populations cibles (populations vulnérables, communautés autochtones, enfance, etc).

M^{me} Bernier a fait le lien avec notre Colloque santé et urbanité tenue le 23 novembre dernier et les principaux éléments ressorties et leçons apprises de cet événement qui a été un succès.

9 décembre 2021

Rencontre du personnel d'encadrement de Noël

Le 9 décembre dernier, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une rencontre spéciale du personnel d'encadrement qui a été une occasion d'honorer la grande équipe de gestion du CIUSSS en cette période du temps des fêtes. Les commentaires des gestionnaires suivant cet événement ont été très positifs et empreints de reconnaissance.

12 décembre 2021

Projet Proximité Aînés en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne

En collaboration avec des intervenants de la Croix-Rouge canadienne et différents organismes du milieu, M^{me} Sonia Bélanger a participé le 2 décembre dernier à une rencontre en lien avec le Projet Proximité Aînés de la Croix-Rouge canadienne qui est un projet de repérage, d'accompagnement assisté et de vigie auprès d'aînés vulnérables non connus, soit ceux inscrits sur les listes d'attente pour un médecin de famille (clientèle orpheline).

13 décembre 2021

Visite de la Clinique de dentisterie sociale Dentaville de l'Hôpital Notre-Dame

Le 13 décembre, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une visite de la Clinique de dentisterie sociale Dentaville. L'ouverture officielle de la clinique a eu lieu le 20 novembre 2018. La création de cette clinique - qui se veut également un milieu d'enseignement pour les étudiants en médecine dentaire - a été rendue possible grâce à un partenariat entre l'Université de Montréal et le CCSMTL. La clinique permet d'offrir des services de dentisterie de première ligne, tant pour les patients de l'Hôpital Notre-Dame que pour la clientèle vulnérable prise en charge dans les différents programmes cliniques offerts par le CCSMTL.

13 janvier 2022

Visite du Stade de soccer de Montréal

Le 13 janvier, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une visite du nouveau site d'hébergement d'urgence au Stade de soccer de Montréal dédié aux personnes en situation d'itinérance. Avec les nombreuses éclosions de COVID et les grands froids des derniers jours, l'ouverture de ce site, qui pourra accueillir jusqu'à 320 personnes, est un pas de plus pour assurer la sécurité des plus vulnérables. Mme Bélanger a été impressionnée par la mobilisation et le travail accompli dans de si courts délais. Elle remercie tout spécialement les partenaires : M^{me} Valérie Plante, M^{me} Chantal Rouleau, M. Sam Watts, Mission Old Brewery, Croix-Rouge et les équipes du CCSMTL.

Afin d'accueillir autant de personnes, nous avons besoin de personnel pour venir prêter main forte rapidement dans nos sites d'hébergement d'urgence. Plusieurs possibilités sont offertes aux intéressés. Nous cherchons des gens principalement pour accueillir et accompagner les personnes sur le site ou pour effectuer des tâches administratives. Le numéro à composer est le 514 940-5216.

21 janvier 2022

Visite de l'Hôtel des Arts - Centre hébergement d'urgences pour femmes autochtones

Le 21 janvier, M^{me} Sonia Bélanger a participé à une visite médiatique de l'Hôtel des Arts qui est un Centre hébergement d'urgences pour Femmes autochtones, en présence en présence de M^{me} Valérie Plante, mairesse de Montréal, M. Ian Lafrenière, ministre responsable des affaires autochtones ainsi que M^{me} Heather Johnston, directrice générale, Projets Autochtones du Québec qui assure la gestion de ce site. Plusieurs médias étaient également présents. Il s'agit d'un site qui sera ouvert 24/7 pouvant accueillir environ 55 personnes. L'offre de services et tout ce qui est mis en place a été considéré pour assurer la sécurisation culturelle et le bien-être des usagers. Pour le moment, il est prévu que ce site soit en opérations jusqu'à la fin mars 2022.

Procès-verbal Page 4 sur 25

6. Conseil d'administration

6.1 Suivi de la séance ordinaire du 8 décembre 2021

6.1.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 décembre 2021, tel que rédigé.

6.1.2 Affaires découlant

<u>Se référant au point 7.5 – Démarche – Agrément Canada</u>: En raison du contexte de la pandémie, le CIUSSS a demandé le report de la visite prévue du 24 au 29 avril 2022, au mois de novembre 2022. Notre demande a été communiquée à Agrément canada. Dossier à suivre.

<u>Se référant au point 13.1 – Comité régional des services pharmaceutiques de Montréal (CRSP)</u>: Comme convenu, la lettre du CRSP relative à l'implication des pharmaciens communautaires dans le Guichet d'accès à la première ligne pour la population orpheline (GAP) a été dûment déposée à la Table des présidents-directeurs généraux.

<u>Se référant au point 13.4 – Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint des ressources humaines – relation avec les employés et les partenaires</u>: M^{me} Marie-Ève Bernard est entrée en fonction le 10 janvier dernier

6.2 Suivi de la séance spéciale du 12 janvier 2022

6.2.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 12 janvier 2022, tel que rédigé

6.2.2 Affaires découlant

Il n'y a pas de suivi particulier en lien avec ce procès-verbal.

7. Qualité et sécurité des soins et services

7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M^{me} Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Portrait des résultats des indicateurs

Voici la performance observable pour l'atteinte des cibles dans cette version du tableau de bord (TB) :

- 22 résultats sont en bonne posture comparativement à 26 lors de la dernière production;
- 13 résultats sont presque atteints comparativement à 13 lors de la dernière production;
- 24 résultats sont avec un écart à la cible comparativement à 25 lors de la dernière production;
- 8 indicateurs sont sans cible et/ou avec des enjeux comparativement à 3 lors de la dernière production.

Quant à la performance observable pour l'évolution des résultats dans cette version du tableau de bord :

- 26 résultats sont en évolution positive comparativement à 28 lors de la dernière production ;
- 22 résultats sont en évolution variable comparativement à 25 lors de la dernière production;
- 11 résultats sont en évolution négative comparativement à 11 lors de la dernière production;
- 8 indicateurs sont avec une évolution non disponible comparativement à 3 lors de la dernière production.

Voici quelques constats :

- La situation est relativement stable par rapport à la dernière version du TB. Cinq indicateurs de plus sont maintenant au niveau gris (enjeu quant à la non-disponibilité des données en lien avec des travaux au MSSS).
 Pour les atteintes des cibles, un léger recul est observable pour les cibles en bonne posture. Quant aux tendances de l'évolution, la situation est également stable.
- Voici les thématiques les plus souvent observées dans les commentaires des responsables des indicateurs :
 - o 14 résultats sont directement impactés par la pénurie de personnel ;

- 13 actions mises en place portent sur la planification de rencontres et/ou de gestion;
- 13 actions mises en place portent sur la réalisation de travaux, de projets ou de plans d'action en groupe de travail;
- 10 résultats sont impactés par une hausse des demandes ou des achalandages plus élevés qu'à la normale;
- o 8 résultats sont directement impactés par la pandémie COVID-19;
- 8 actions mises en place portent sur la révision ou l'ajustement de l'offre de service.

Notes supplémentaires

Prendre note que la direction des soins infirmiers a ajouté une cible et a modifié deux autres pour les indicateurs suivants :

- Ajout de la cible 0,41 pour l'indicateur « Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours présence (SARM)_HV-HND » ;
- Changement à 7,6 comme cible au lieu de 7,3 pour HV et 5,6 au lieu de 5,5 Pour HND pour l'indicateur « Taux d'incidences nosocomiales par 10 000 jours présence C. Difficile.

Pour ce qui est de la DI-TSA-DP, des travaux sont en cours pour les deux indicateurs de la première ligne normalement accessible par le MSSS, les données ne sont donc pas disponibles pour le moment :

- Ind. 12.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA) – 1^{ère} ligne;
- Ind. 13.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DP) – 1ère ligne.

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un déficit à la P8.

8. Comité de vérification - Suivi de la séance du 12 janvier 2022

8.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité de vérification, présente son rapport.

1. SITUATION FINANCIÈRE

1.1 Sommaire exécutif des résultats financiers à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021

Un sommaire de la situation financière à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021 est présenté pour information.

Le résultat en date du présent rapport représente un déficit de 11 536 497 \$ comparativement à un déficit de 8 514 904 \$ à la même période en 2020-2021.

Ce déficit est adressé par les axes du comité de santé financière et notre priorité cette année est de travailler sur l'efficience financière. Les travaux sont débutés et les rencontres avec les directions se poursuivent.

Nous projetons une fin d'exercice en déficit de 5 M\$ au 31 mars 2022. Ce déficit est causé par la hausse des cas d'usagers avec des troubles graves de comportements dans les résidences à assistance continue (RAC) de la direction DI-TSA-DP. Cela occasionne des coûts importants de main-d'œuvre indépendante (MOI) et de rémunération. Nous souhaitons regrouper ces usagers dans une installation plus appropriée. Un plan d'équilibre budgétaire a été transmis au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à ce propos.

1.2 Situation financière COVID à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021

Un sommaire des coûts en lien avec la pandémie à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021 est présenté pour information.

Les coûts totaux sont de 728 842 422 \$.

On note que les coûts additionnels de rémunération à la période 9 sont de 159 410 146 \$ qui inclut :

➤ Le temps supplémentaire : 6 223 338 \$
 ➤ Primes de 4%, 8 % et forfaitaire : 32 260 909 \$
 ➤ Primes de 100 \$, 200 \$ et 400 \$: 27 406 047 \$

> MOI 18 451 193 \$ (dont 5 722 216 \$ pour les agents de

sécurité)

Les autres charges représentent 78 551 692 \$.

L'évolution des dépenses en lien avec la COVID-19 est suivie à chaque période et est présentée au comité de vérification pour information.

1.3 Rapport AS-617 à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021

Un sommaire du rapport AS-617 est présenté pour information.

Le résultat projeté au 31 mars 2022, en date du présent rapport, est un déficit de (3 676 041 \$) qui s'explique par une prévision des résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisation.

Le déficit est composé d'un montant récurrent déficitaire de 5 000 000 \$ au fonds d'exploitation et d'un surplus de 1 323 959 \$ au fonds d'immobilisation. Le déficit présenté au fonds d'exploitation est causé par l'augmentation du nombre d'usagers qui ont des troubles graves du comportement à la direction DI-TSA-DP et par le manque d'installations dédiées à héberger cette clientèle spécifique.

Le CIUSSS entend rétablir l'équilibre budgétaire au fonds d'exploitation de la façon suivante : en regroupant les usagers dans des lieux plus appropriés, comme à l'Hôtel-Dieu, afin de dégager des économies d'échelles et de diminuer la main-d'œuvre indépendante. Aussi, une stratégie de recrutement et de remplacement de main-d'œuvre sera mise en place afin de diminuer les coûts de ressources humaines (MOI, assurance salaire, temps supplémentaires, CNESST).

Le comité de vérification recommande au conseil d'adopter le rapport trimestriel de la période 9 – 2021-2022 comme présenté et d'autoriser la présidente-directrice générale à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

2. <u>DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES</u>

2.1 Suivi des recommandations des vérificateurs - RCGT

L'établissement a obtenu une subvention avec les charges et pertes de revenus, déduction faite des économies, engendrées par la pandémie de COVID-19 pour le réseau de la santé. L'auditeur n'a pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne l'exactitude des charges engendrées par la pandémie de COVID-19, dû au volume de transactions et des économies prises en compte en raison des limites inhérentes aux procédures d'audit ayant pu être réalisées.

Afin de ne pas avoir de réserve en 2021-2022, un mandat a été donné à Raymond Chabot Grant Thornton. Le mandat a pour objectifs : l'évaluation des contrôles en place à l'égard des dépenses spécifiques à la COVID-19, l'identification des contrôles manquants ou non conçus adéquatement le cas échéant, des tests à l'égard de la conception et de l'efficacité des contrôles identifiés et l'émission d'un tableau comportant les déficiences de contrôles et les recommandations, le cas échéant.

Le CCSMTL a déjà pris des mesures afin de documenter davantage les pièces justificatives en lien avec la COVID-19 (factures imputées COVID, demandes d'information plus précises aux gestionnaires et analyses budgétaires plus détaillées).

Toutes les écritures COVID (paie et autres) sont corroborées par des pièces justificatives.

2.2 <u>Modification à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des</u> <u>Finances</u>, à titre de responsable du Fonds de financement

La résolution numéro 2020-03-25-325 avait déjà été modifiée dans le cadre de la résolution numéro 2020-09-16-112. La modification précisait le titre des personnes autorisées.

Afin d'alléger la résolution numéro 2020-03-25-325, nous souhaitons modifier le 4e alinéa du dispositif, afin qu'une seule personne soit autorisée, au nom du CCSMTL, pour poser tous les actes et pour signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit, soit :

« 4. QUE la présidente-directrice générale, ou le président-directeur général adjoint, ou la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ou la directrice des ressources financières de l'Emprunteur, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit. »

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la modification à la résolution numéro 2020-03-25-325 et que toutes les dispositions de la résolution numéro 2020-03-25-325 adoptée le 25 mars 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

3. <u>DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE</u>

3.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour information.

Au total, 36 contrats ont été signés. Parmi ces 36 contrats, 6 ont été faits en appel d'offres et 30 contrats en gré à gré pour un total de 13 178 328 \$. Les contrats sont présentés par catégorie et les contrats de gré à gré par type de justificatif.

Faits saillants présentés par regroupement :

Appel d'offres :

- > 1 contrat a été signé pour l'acquisition d'appareils mobiles de radioscopie avec la firme Christie Innomed Inc. (ligne 30 de la reddition de compte), pour un montant de 296 000,00 \$.
- 2 contrats pour des travaux de construction (mise à niveau de l'entrée électrique CJM site Décarie, mise aux normes des comptoirs du laboratoire HND) avec divers fournisseurs (lignes 17 et 18), au montant de 1 034 632,06 \$.
- 2 contrats pour des services professionnels en architecture et en ingénierie avec la firme Bouthillette Parizeau et Cimaise (lignes 26 et 27), au montant de 1 175 000,00 \$.

Gré à gré (autres contrats) :

- > 1 contrat pour des services de réalisation d'analyse de marqueurs biologiques et génétiques avec le CHUM (ligne 29), au montant de 139 927,00 \$.
- 6 contrats pour des services professionnels en ingénierie et architecture avec les firmes de la Banque (lignes 1, 8, 14, 16, 32 et 34), au montant de 268 348,86 \$.
- 2 contrats pour du support et maintenance (logiciel McKesson, Bornes Eclinibase) avec la firme Change Healthcare, Logibec (lignes 19 et 28), pour un montant de 273 803,40 \$.
- 1 contrat pour des services professionnels de déploiement du module de la requête ad hoc des pacs dans 25 sites publics et 15 sites privés avec la firme Christie Innomed inc. (ligne 36), au montant de 275 000.000 \$.
- > 1 contrat pour l'entretien de l'équipement médical Magnetom Prisma Fit avec la firme Siemens Santé Ltée (ligne 4), pour un montant de 1 150 000,00 \$.
- > 1 contrat pour l'abonnement annuel aux outils Office 365 avec le FRISSS (ligne 31), pour un montant de 1 519 371,00 \$.
- ➤ 1 contrat pour la prise en charge de services d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) avec le Centre de santé des femmes de Montréal inc. (ligne 13), pour un montant de 5 926 514,83 \$.
 - On note des dépassements pour des modifications de plus 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).
- Un rehaussement de 92 000,00 \$ pour une location en urgence d'une chaudière au CRDM, représentant un dépassement de 66,54 %.
- Un rehaussement de 629 698,00 \$ pour les droits d'utilisation d'un logiciel de prise de rendez-vous pour la vaccination COVID-19, représentant un dépassement de 113,07 %.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la modification à la résolution numéro 2020-03-25-325 et que toutes les dispositions de la résolution numéro 2020-03-25-325 adoptée le 25 mars 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

4. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE

4.1 Reddition de compte en gestion contractuelle

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et 100 000 \$ et plus (biens et construction) et la liste des modifications de plus de 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services) sont déposées pour

information.

Au total, 36 contrats ont été signés. Parmi ces 36 contrats, 6 ont été faits en appel d'offres et 30 contrats en gré à gré, pour un total de 13 178 328 \$. Les contrats sont présentés par catégorie et les contrats de gré à gré par type de justificatif.

Faits saillants présentés par regroupement :

Appel d'offres :

- ➤ 1 contrat a été signé pour l'acquisition d'appareils mobiles de radioscopie avec la firme Christie Innomed Inc. (ligne 30 de la reddition de compte), pour un montant de 296 000,00 \$.
- 2 contrats pour des travaux de construction (mise à niveau de l'entrée électrique CJM site Décarie, mise aux normes des comptoirs du laboratoire HND) avec divers fournisseurs (lignes 17 et 18), au montant de 1 034 632,06 \$.
- 2 contrats pour des services professionnels en architecture et en ingénierie avec la firme Bouthillette Parizeau et Cimaise (lignes 26 et 27), au montant de 1 175 000,00 \$.

Gré à gré (autres contrats) :

- 1 contrat pour des services de réalisation d'analyse de marqueurs biologiques et génétiques avec le CHUM (ligne 29), au montant de 139 927,00 \$.
- ➤ 6 contrats pour des services professionnels en ingénierie et architecture avec les firmes de la Banque (lignes 1, 8, 14, 16, 32 et 34), au montant de 268 348,86 \$.
- > 2 contrats pour du support et maintenance (logiciel McKesson, Bornes Eclinibase) avec la firme Change Healthcare, Logibec (lignes 19 et 28), pour un montant de 273 803,40 \$.
- 1 contrat pour des services professionnels de déploiement du module de la requête ad hoc des pacs dans 25 sites publics et 15 sites privés avec la firme Christie Innomed inc. (ligne 36), au montant de 275 000,000 \$.
- 1 contrat pour l'entretien de l'équipement médical Magnetom Prisma Fit avec la firme Siemens Santé Ltée (ligne 4), pour un montant de 1 150 000,00 \$.
- > 1 contrat pour l'abonnement annuel aux outils Office 365 avec le FRISSS (ligne 31), pour un montant de 1 519 371,00 \$.
- ➤ 1 contrat pour la prise en charge de services d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) avec le Centre de santé des femmes de Montréal inc. (ligne 13), pour un montant de 5 926 514,83 \$.

On note des dépassements pour des modifications de plus 25 % à des contrats de plus de 250 000 \$ (biens et services).

- Un rehaussement de 92 000,00 \$ pour une location en urgence d'une chaudière au CRDM, représentant un dépassement de 66,54 %.
- Un rehaussement de 629 698,00 \$ pour les droits d'utilisation d'un logiciel de prise de rendez-vous pour la vaccination COVID-19, représentant un dépassement de 113,07 %.
- Centre de réadaptation pour jeunes du Mont Saint-Antoine : ajout de 837,10 \$ pour un rehaussement d'une modification existante. Jusqu'à présent, les dépassements représentent 42,63 %.

4.2 Renouvellements et modifications de baux

Un document qui présente de nouvelles propositions d'entente ou de renouvellement de baux et fin de bail est déposé pour information.

Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les nouvelles ententes, les renouvellements et la fin de bail identifiés dans la fiche synthèse.

5. <u>DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE</u>

5.1 Espace participatif

Le programme de financement d'infrastructure de recherche et d'innovation au sein du ministère de l'économie et de l'innovation permet de financer 80 % d'une nouvelle infrastructure de recherche, le solde de 20 % doit provenir de l'organisme (CCSMTL) et de partenaires non gouvernementaux comme par exemple des fondations.

Le 6 novembre 2020, une demande d'aide financière a été déposée à ce programme appelé « *Programme de soutien au financement en innovation - volet 4 (PSOv4) »*. Par ce financement, la construction d'un pavillon de recherche à l'Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM) sera rendue

possible.

Évalué au coût de 45 M\$, la construction de ce nouveau lieu d'expérimentation sera dotée de salles d'évaluation avancée et d'aires d'interventions instrumentées incorporant des technologies de pointe au bénéfice de nos usagers. L'Espace participatif alliera l'innovation technologique et l'innovation sociale dans un milieu réel unique au Canada.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver l'utilisation d'une réserve organisationnelle, en plus des soldes de fonds identifiés le 9 juin 2021, pour un total de 5 154 551 \$, afin de compléter le montage financier requis par le *Programme de soutien au financement en innovation – volet 4 (PSOv4)*, et que la demande d'aide financière soit conforme.

6. DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES

6.1 Planification de remplacement de l'équipement médical PCEM-EM 2022-2025

Aux fins d'assurer la continuité des services rendus dans la prestation des soins aux usagers, le maintien d'un équipement médical consiste à remplacer un équipement médical désuet par un nouveau et à retirer du parc d'équipements l'appareil ainsi remplacé. Les appareils dédiés à la recherche sont exclus. Dans ce but, l'établissement doit mettre en place une planification pour le remplacement des équipements médicaux à travers tous les établissements constituants le CCSMTL. Une planification triennale a été réalisée (2022-2025) dans le but de répondre aux exigences du MSSS.

En décembre 2021, le MSSS a procédé à l'allocation des enveloppes 2022-2025 de remplacement des équipements médicaux dans le cadre du plan de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM). Le CCSMTL n'a pas encore reçu la lettre officielle du MSSS touchant l'allocation des enveloppes de remplacement de l'équipement médical. Cependant, les montants alloués sont présentés sommairement dans la plateforme de suivi du MSSS, soit Actif+Réseau. Ainsi, le CCSMTL a une allocation de 6 461 802 \$ pour le PCEM-EM de l'année 2022-2023.

De plus, une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2017-2018 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical afin de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs (RDMA) accordée au CCSMTL est 135 000 \$ pour l'année 2022-2023.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2022-2025 pour chacun des établissements d'origine du CCSMTL.

8.2 Modification à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

Résolution 2022-01-26-105

Modification à la résolution autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du Ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a, en vertu de sa résolution numéro 2020-03-25-325 du 25 mars 2020, autorisé la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances. à titre de responsable du Fonds de financement :

ATTENDU QUE le CCSMTL a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser des emprunts prévus à la présente résolution ;

ATTENDU QUE le CCSMTL souhaite modifier la résolution précitée concernant les signataires autorisés au 4^e alinéa du dispositif ;

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver :

- 1. QUE la résolution numéro 2020-03-25-325, adoptée le 25 mars 2020, autorisant la mise en place d'une marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, soit modifiée par le remplacement du 4^e alinéa du dispositif par le suivant :
 - « 4. QUE la présidente-directrice générale, ou le président-directeur général adjoint, ou la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques ou la directrice des ressources financières de l'Emprunteur, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur cette marge, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les

dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit. »

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 2020-03-25-325 adoptée le 25 mars 2020, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

8.3 Baux immobiliers

Résolution 2022-01-26-106 Baux immobiliers

A) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est <u>LOCATEUR</u>:

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder <u>aux renouvellements de l'entente</u> suivante :

Nom de l'installation	Adresse
CLSC de la Visitation et GMFU des	
Faubourgs	1705, rue de la Visitation (2 périodes
(10 places de stationnement)	renouvellements)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder <u>à la fin de bail</u> de l'entente suivante :

Nom de l'installation	Adresse		
CLSC de la Visitation et GMFU des			
Faubourgs	1705, rue de la Visitation		
(10 places de stationnement)	·		

B) Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est <u>LOCATAIRE</u>:

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder <u>aux nouvelles ententes</u> suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
s. o.	965, boulevard de Maisonneuve Est (centre de vaccination Covid-19)
s. o.	1570, rue Saint-Timothée (Stationnement intérieur pour le centre de vaccination du 965, Maisonneuve Est)
S. O.	675, rue Butler (entrepôt temporaire DAL)

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder <u>aux renouvellements des ententes</u> suivantes :

Nom de l'installation	Adresse		
s. o.	2115, rue Centre (centre de vaccination Covid-19)		
Foyer de groupe pour JDA Godbout	9038-9040, rue de Godbout		
Foyer de groupe pour JDA d'Ahuntsic	9995-9999, avenue Larose		
Foyer de groupe pour JDA Rivière- des-Prairies	12525, 28e Avenue		
CLSC Saint-Urbain	55, avenue du Mont-Royal Ouest, bureau 500		

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

• d'autoriser les nouvelles ententes, les renouvellements d'ententes et de fin de bail dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.
- 8.4 Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique et soutien transitoire par le CIUSSS

Résolution 2022-01-26-107

Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique – Utilisation des soldes du Fonds d'exploitation et d'immobilisations

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a donné son accord de principe au projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique, le 29 novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil d'administration du CCSMTL a approuvé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation, volet 4 (PSOv4), du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et identifié le gestionnaire principal du projet, le 16 septembre 2020;

ATTENDU QUE le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique est un des projets des dix (10) projets organisationnels prioritaires de l'établissement depuis l'été 2020;

ATTENDU QU'une étude de positionnement stratégique et de validation de pertinence (Innovitech, mars 2018), une analyse de marché et un plan d'affaires (Menodys, mars 2020) ont confirmé la faisabilité et la pertinence que le CCSMTL réalise son projet de doter Montréal et le Québec d'une infrastructure de recherche clinique et d'innovation sur la réadaptation en déficience physique;

ATTENDU QUE le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique a l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), plus précisément de la Direction générale adjointe des services sociaux généraux, des activités communautaires et des programmes en déficience ainsi que du Dirigeant de l'innovation au MSSS;

ATTENDU que le projet d'Espace participatif de recherche clinique sur la réadaptation en déficience physique a l'appui du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation et de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal et qu'il est inscrit au Plan décennal des investissements universitaires – 2021-2031;

ATTENDU QUE le MEI demande une contribution financière de l'organisme et de partenaires non gouvernementaux à la réalisation du projet qui doit être d'au moins 20 % du coût total (9 154 551 \$);

ATTENDU QUE la Fondation RÉA s'est engagée à fournir un montant de 4 000 000 \$ pour amasser une partie du 20 % du montant total du coût de construction évalué à 45 M\$;

ATTENDU QU'une résolution du 9 juin 2021 autorise le CCSMTL à utiliser le solde de son fonds d'immobilisations et le solde de son fonds d'exploitation.

ATTENDU QU'afin de compléter la contribution financière de 20 % requise par le MEI, l'utilisation d'une réserve organisationnelle se fera en dernier recours le temps que les négociations avec la fondation LRH évoluent.

ATTENDU QUE si la réserve organisationnelle a été utilisée et que les négociations avec la Fondation LRH s'avèrent positives, celle-ci sera remboursée.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver l'utilisation d'une réserve organisationnelle, en plus des soldes de fonds identifiés le 9 juin 2021, pour un total de 5 154 551 \$, afin de compléter le montage financier requis par le Programme de soutien au financement en innovation – volet 4 (PSOv4), et que la demande d'aide financière soit conforme.

8.5 Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2022-2025

Résolution 2022-01-26-108

Plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2022-2025

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) procède annuellement à l'allocation des enveloppes récurrentes du plan de conservation de l'équipement et du mobilier – équipement médical (PCEM-EM).

ATTENDU QUE les directions (en cogestion médico-administrative) ont établi leurs priorités de manière à respecter la subvention annuelle accordée par le MSSS pour chacune des constituantes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) en termes de remplacement de l'équipement médical.

ATTENDU QUE pour l'enveloppe récurrente du PCEM-EM, le CCSMTL a reçu l'information par le biais d'Actif+ que l'enveloppe du PCEM-EM serait de 6 461 802 \$ pour l'année 2022-2023.

ATTENDU QU'une allocation de 100 M\$ est accordée à l'échelle provinciale en 2017-2018 pour la résorption du déficit de maintien – équipement médical.

ATTENDU QUE cette allocation permet de remplacer spécifiquement les équipements inclus dans l'inventaire national (équipement stratégique) dont l'âge dépasse la durée de vie normalisée. La subvention de résorption du déficit de maintien des actifs accordée CCSMTL est de 135 000 \$ pour l'année 2022-2023.

Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver le plan triennal de remplacement de l'équipement médical 2022-2025 pour chacun des établissements d'origine du CCSMTL.

9. Rapports annuels 2020-2021

9.1 Comité de révision

M. André Lemieux, président du comité de révision, présente le rapport annuel 2020-2021, dûment approuvé par les membres du comité, à sa dernière rencontre du 16 décembre 2021.

Résolution 2022-01-26-109

Rapport annuel d'activités 2020-2021 du comité de révision

ATTENDU QU'en vertu de l'article 57 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le comité de révision doit transmettre au conseil d'administration, avec copie au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, au moins une fois par année, et chaque fois qu'il l'estime nécessaire, un rapport décrivant les motifs des plaintes ayant fait l'objet d'une demande de révision depuis le dernier rapport, de ses conclusions ainsi que des délais de traitement de ses dossiers; il peut en outre formuler des recommandations ayant notamment pour objet l'amélioration de la qualité des soins ou services médicaux, dentaires et pharmaceutiques dispensés par l'établissement.

ATTENDU QUE le rapport annuel 2020-2021 du comité de révision a été adopté par le comité le 16 décembre 2021.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport annuel 2020-2021 du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de transmettre copie de ce rapport au conseil des médecins, dentistes et pharmaciens.

10. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

10.1 Résolutions adoptées antérieurement - Amendements

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver l'amendement d'une résolution adoptée antérieurement dont le numéro de résolution est le **2022-01-26-01**. (Voir annexe 1).

10.2 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-01-26-02 et 2022-01-26-35 (Voir annexe 1).

10.3 Renouvellement et modifications de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements et modifications de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2022-01-26-36</u> et <u>2022-01-26-49</u>. (Voir annexe 1).

10.4 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nomination dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2022-01-26-50</u> et <u>2022-01-26-78</u>. (Voir annexe 1).

10.5 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2022-01-26-79</u> et <u>2022-01-26-86</u>. (Voir annexe 1).

10.6 Démissions et départs à la retraite

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros <u>2022-01-26-87</u>et <u>2022-01-26-103</u>. (Voir annexe 1).

10.7 Stages de perfectionnement

Résolution 2022-01-26-104

Nominations - Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la nomination du médecin inscrit dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type·de·stage¤	Titre¤	Nom¤	Prénom¤	Statut¤	Département¤	Service¤	Installation¤	Période∙du∙ stage¤	Médecin· responsable¤
Stage·de· perfectionne ment¤	Dre¤	Vivier¤	Alexandra-3	Résident·hors· cadre·non· rémunéré¤	Médecine∙ générale∙¤	1 ^{ère} ∙ ligne∙¤	CLSC·des· Faubourgs,· site·Sainte· Catherine¤	8-joursentre- le-4-et-le-31- janvier-2022¤	Dr·Nicolas· Nélisse·¤

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination du médecin inscrit au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

10.8 Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2022-01-26-110

Nominations et fins de mandat - Chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lors de ses réunions du 14 décembre 2021 et du 11 janvier 2022, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE - NOMINATIONS

Département de psychiatrie

• Dre Marianne Genest, cheffe du service de psychiatrie urbaine/clientèle vulnérable – 23 novembre 2021.

Département d'anesthésiologie

Dr Julien Leblanc, chef adjoint, Hôpital Notre-Dame (HND) – 18 novembre 2021

Département de gériatrie

• Dre Katherine Dupuis- cheffe de service de médecine de famille-soins aux personnes âgées, Institut universitaire de gériatrie de Montréal (IUGM) – 10 mai 2022

CHEFS DE SERVICE - FINS DE MANDAT

Département de psychiatrie

Dr Olivier Farmer, chef du service de psychiatrie urbaine/clientèle vulnérable – 22 novembre 2021

Département d'anesthésiologie

Dre Elyana Wohl, cheffe adjointe HND – 17 novembre 2021

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10.9 Amendement à la résolution no 2021-12-08-58 - Nominations et fins de mandat de chefs de service

Résolution 2022-01-26-111

Amendement de la résolution n° 2021-12-08-58 - Nominations et fins de mandat - Chefs de service

ATTENDU la recommandation des chefs de département ;

ATTENDU l'approbation de la directrice des services professionnels ;

ATTENDU QUE le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lors de sa réunion du 16 novembre 2021, a été informé des nominations et des fins de mandat qui suivent ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les nominations et les fins de mandat qui suivent :

CHEFS DE SERVICE - NOMINATIONS

Département de chirurgie

Dr Salim Lahoud, chef de service d'ophtalmologie de l'Hôpital Notre-Dame – 1^{er} novembre 2021

Département de gériatrie

 Dre Agnès Cailhol, cheffe de service de médecine de famille en soins aux personnes âgées par intérim – 13 décembre 2021

Département de médecine générale

Dr Dat Nguyen-Dinh, chef de service des soins intensifs de l'Hôpital de Verdun – 1er novembre 2021

Département d'imagerie médicale

- Dre Thi Som Mai Le, cheffe de service de radiologie de l'Hôpital Notre-Dame 1er juin 2021
- Dr Philippe Ouellet, chef de service de radiologie de l'Hôpital de Verdun 1er juin 2021

CHEFS DE SERVICE - FINS DE MANDAT

Département de gériatrie

 Dr François-Jacques Landry, chef de service de médecine de famille en soins aux personnes âgées – 12 décembre 2021

Département de médecine générale

Dr Benoit Gailloux, chef de service des soins intensifs de l'Hôpital de Verdun – 31 octobre 2021

Département d'imagerie médicale

• Dr David McAuley, chef de service de radiologie de l'Hôpital de Verdun – 31 mai 2021

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de prendre acte des nominations et des fins de mandat des chefs de service du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

10.10 Fin de mandat de médecins examinateurs

Résolution 2022-01-26-112

Fin de mandat - Médecins examinateurs

ATTENDU QUE le Bureau du commissaire local aux plaintes et à la qualité des services (BCLPQS) a confirmé que les médecins suivants n'exercent pas la fonction de médecin examinateur au sein de l'établissement :

	Dr Hugo Centomo, médecin spécialiste (Chirurgie orthopédique)
·	Dre Amélie Foucault, médecin spécialiste (Chirurgie)
Première ligne	Dr Philippe Tanguay, médecin de famille

ATTENDU QUE le Comité exécutif du CMDP, lors de sa réunion du 14 décembre 2021, a recommandé la fin de mandat de ces médecins à titre de médecin examinateur ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'entériner la fin de mandat des médecins cités, et ce, à titre de

médecin examinateur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

11. Enseignement universitaire et recherche

11.1 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

À la demande de M^{me} Gilbert, le nom du D^r Amal Abdel-Baki, Ph.D., chercheur régulier au CHUM et membre associé du CMDP du CCSMTL, est retiré de la résolution, car il fait l'objet d'une demande auprès du comité d'examen des titres qui est à l'étude et en cours d'analyse.

Résolution 2022-01-26-113

Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QU'en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

ATTENDU QUE selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

ATTENDU QUE les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL;

ATTENDU QUE ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du RSSS, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

ATTENDU QU'en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- ➤ Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.¹, EPTC2², Cadre de référence ministériel³, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)⁴, etc.);
- > Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- ➤ Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- ➤ Respecter les décisions et demandes du comité d'éthique de la recherche (CER) qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle:
- > Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;

¹ Code civil du Québec.

² Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, p. 247.

³ MSSS (2020). Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains.

⁴ Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).

- > Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- > S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

ATTENDU QU'en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL et ce, pour une période de trois ans :

CENTRE DE RECHERCHE DE L'INSTITUT DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL

- M. Belkacem Chikhaoui, Ph.D. (chercheur régulier au CRIUGM)
- M. Oury Monchi, Ph.D. (directeur scientifique et chercheur régulier au CRIUGM)

CHERCHEUR EXTERNE NON-AFFILIÉ À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT

- M. Nicolas Fernandez, Ph.D. (professeur au département de médecine familiale, Université de Montréal)
- M. Joël Montanez, Ph.D. (psychologue à l'IURDPM)

11.2 Plan de développement 2022-2028 du Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR)

M^{me} Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, accompagnée de M^{me} Claudine Auger et M. Philippe Archambault, respectivement co-directeur scientifique du CRIR, présentent le dossier et répondent aux questions des membres. Conformément au cadre de référence pour la désignation des établissements du secteur services sociaux (2010), la présentation vise à informer le conseil d'administration de la programmation de recherche 2022-2028 du CRIR par le conseil d'administration de l'établissement de santé auquel il est rattaché administrativement.

Contexte

Le plan de développement 2022-2028 du CRIR a été déposé au Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) le 6 décembre 2021 après un processus de consultation et de coconstruction avec les parties prenantes. Il comprend six orientations stratégiques qui sont présentées aux membres du conseil d'administration avec des exemples de projets et de retombées pour la clientèle.

Orientations 2022-2028 DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT



INSTITUT UNIVERSITAIRE
SUR LA RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE
PHYSIQUE DE MONTRÉAL

- 1 Intégrer les perspectives interdisciplinaires et intersectorielles pour une réadaptation de pointe
- 2 Développer des stratégies innovantes soutenant le continuum des services de réadaptation des soins aigus à la communauté
- 3 Promouvoir l'inclusion, la justice et la participation sociale par des environnements inclusifs
- 4 Faire progresser la science de la mobilisation des connaissances et leur mise en application
 - 5 S'adapter aux défis sociétaux de façon agile
- 6 Accélérer la recherche en milieu clinique en agissant sur les enjeux organisationnels, éthiques et politiques

- **Ex1** Exosquelette de la main développé avec un partenaire industriel; Espace participatif recherche
- Ex2 Système de suivi informatisé sur le continuum réadaptation intensive communauté (BRILLIANT)
- Ex3 Projets Cirque social, Musée des Beaux Arts, Théâtre aphasique, Grands Ballets Canadiens
- Ex4 Créer des synergies entre les milieux académiques, pratiques et politiques pour renforcer le rôle d'agent de changement en réadaptation
- Ex5 41 initiatives COVID, réfugiés climatiques
- Ex6 Ouvrir la voie à des politiques et pratiques plus éthiques et équitables en matière de téléréadaptation

<u>Objectif</u>

Renouvellement de la subvention du Centre de recherche (6 ans : montant demandé au FRQS 8.7 M\$).

Cheminement du dossier

La visite d'un comité d'évaluation du FRQS (six personnes) aura lieu à Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal (IRGLM) le 18 février 2022 et cette journée mobilisera une centaine de dignitaires, chercheurs, étudiants, directions cliniques et académiques provenant de trois universités et six CISSS-CIUSSS. Les personnes impliquées au CCSMTL sont la direction générale, la direction DI-TSA-DP, la direction de l'enseignement universitaire et de la recherche (DEUR), les responsables de créneaux Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM), l'équipe professionnelle et la cheffe de service de l'IURDPM, les membres chercheurs et étudiants de l'IURDPM, la fondation REA.

Mesdames Ulrich et Bélanger remercient les présentateurs en soulignant l'excellence des informations exposées relatives aux activités fort intéressantes du CRIR.

12. Conseil des sages-femmes

12.1 Contrats de service de sages-femmes

M^{me} Nathalie Bisson, responsable des sages-femmes, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-114

Offre d'un contrat de services à temps partiel occasionnel à madame Maud Sanchez Valero à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);*

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service:

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Maud Sanchez Valero est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier qui prend fin le 26 juin 2022 et qui sera renouvelé par la suite;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Maud Sanchez Valero, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par semaine, pour pallier l'absence de plusieurs sages-femmes dans l'équipe.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à madame Maud Sanchez Valero (permis 14-23) à titre de sage-femme, à raison de 7 heures par semaine, et ce, pour une durée de 3 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2022:
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

Résolution 2022-01-26-115

Offre d'un contrat de services à temps partiel occasionnel à madame Alice Montier à titre de sage-femme

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre 0-7.2);*

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement

et des ressources disponibles;

ATTENDU QUE madame Alice Montier est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier qui prend fin le 31 juillet 2022 et qui sera renouvelé par la suite;

ATTENDU QUE le conseil des sages-femmes a choisi d'offrir un contrat temps partiel occasionnel de 7 heures par semaine à la sage-femme Alice Montier, en surplus de son contrat temps partiel régulier de 28 heures par semaine, pour pallier l'absence de plusieurs sages-femmes dans l'équipe.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- D'offrir un contrat de service à temps partiel occasionnel à madame Alice Montier (permis 13-08) à titre de sage-femme, à raison de 7 heures par semaine, et ce, pour une durée de 9 mois, soit du 1^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

13. Dossiers administratifs

13.1 Suivi du nombre de mises sous garde en établissement (Trimestre octobre à décembre 2021)

Docteure Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente l'évolution du nombre de mises sous garde en établissement pour le trimestre d'octobre à décembre 2021.

Un patient qui en raison de son état mental constitue un danger pour lui-même ou pour autrui peut être privé de sa liberté et être gardé en établissement. La Loi sur les services de santé et les services sociaux exige que le président-directeur général d'un établissement fasse rapport au conseil d'administration de l'utilisation des mises sous garde de façon trimestrielle et annuelle. Une mise sous garde est d'abord préventive. S'il est nécessaire de demander une évaluation psychiatrique en raison d'un refus de l'usager de s'y prêter, une demande de garde provisoire est présentée au tribunal. Pour prolonger la garde au-delà de 72 h, l'établissement doit obtenir l'autorisation auprès du tribunal. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, qui vient restreindre la liberté des individus, une activité de vigie doit être exercée sur le recours à ces mesures.

Compilation Mises sous garde 2021

	Avril à Juin	Juillet à	Octobre à	Total
	2021	Septembre	Décembre	
		2021	2021	
Nombre de mises sous garde préventive	341	362	312	1015
appliquées				
Nombre de demandes (requêtes) de mises	94	125	91	310
sous garde provisoires présentées au tribunal				
par l'établissement au nom d'un médecin ou				
d'un autre professionnel qui exerce dans ses				
installations				
Nombre de mises sous garde provisoires	49	83	57	189
ordonnées par le tribunal et exécutées				
Nombre de demandes (requêtes) de mises	57	60	53	170
sous garde en vertu de l'article 30 du Code				
civil présentées au tribunal par				
l'établissement				
Nombre de mises sous garde autorisées par le	48	49	50	147
tribunal en vertu de l'article 30 du Code civil				
et exécutées (incluant le renouvellement				
d'une garde autorisée)				

13.2 Modification du permis (déménagement, changement de nom et de capacité) du Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation (JDA) de Pierrefonds (5122-2289) pour l'Esplanade

M^{me} Sylvianne Lessard, chef de service, SGDAA, DRHCAJ et mandataire OQLF pour le CCSMTL, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-116

Modification d'un permis d'exploitation :

Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation (JDA) de Pierrefonds

(# de permis : 5122-2289)

15900, boul. de Pierrefonds, Montréal

ATTENDU QUE le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2);

ATTENDU QUE en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

ATTENDU QUE l'établissement a procédé aux validations d'usage auprès des différentes directions générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et a obtenu les autorisations requises au projet;

ATTENDU QUE les modifications au permis consistent en la relocalisation du foyer (déménagement prévu en juillet 2022) vers le 204 Gouin Ouest, Montréal, H3L 1J6, au changement de dénomination du foyer pour *Foyer de groupe pour les jeunes en difficulté d'adaptation Esplanade* et en l'ajout de services et de capacités. L'ajout de 2 lofts au foyer requiert l'ajout de l'unité de mesure *Autres ressources jeunes en difficulté* (Manuel de gestion financière : 5541) à la mission Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;

ATTENDU QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

ATTENDU QUE le CCSMTL désire modifier le permis d'exploitation tel que présenté au conseil d'administration;

ATTENDU QUE CCSMTL doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance d'un permis d'exploitation :

- 1. Fiche justificative sommaire;
- 2. Résolution adoptée par le conseil d'administration approuvant le projet;
- 3. Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal

ATTENDU QUE le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications requises au permis pour le foyer de groupe pour JDA de Pierrefonds;
- Que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- D'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

13.3 Gestion de la liste des enfants en attente à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)

M^{me} Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse-Directrice provinciale, présente le dossier.

La situation en regard de la liste d'attente dans les services de vérification complémentaire sur le terrain (VCT) et d'évaluation/orientation (ÉO) de la DPJ est préoccupante.

En date du 13 janvier 2021 :

- 501 enfants sont en attente au Service ÉO
- 216 enfants sont en attente au Service VCT

En date du 24 janvier 2022 :

- 439 enfants sont en attente au Service ÉO
- 137 enfants sont en attente au Service VCT

En collaboration avec la haute direction, un chantier prioritaire organisationnel PJ-DPJ est en cours depuis décembre 2020 au sein du CCSMTL, afin de suivre l'évolution de la situation et de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour y remédier. Depuis un an, de multiples stratégies ont été implantées et sont en cours d'implantation, notamment : le recrutement et la fidélisation de personnel qualifié, une réorganisation des tâches et des structures entre services pour prêter main-forte aux secteurs en souffrance, une collaboration inter-directions, des appels aux déclarants pour prendre des nouvelles de l'enfant, la communication avec les maisons d'enseignement (cégeps et universités) pour faire connaître les missions protection de la jeunesse et jeunes contrevenants et ainsi attirer de futurs employés, etc. Toutes les stratégies nécessaires sont analysées et mises en place le cas échéant pour recruter du personnel permettant de réduire le nombre d'enfants en attente.

À l'heure actuelle, un plan de renfort intra DPJ permet la mobilisation de 33 intervenants volontaires pour soutenir le Service ÉO et le Service VCT. Un plan de renfort inter-directions permet quant à lui la mobilisation d'intervenants volontaires du Programme jeunesse pour soutenir le Service ÉO. Il permet également la réalisation des orientations par des intervenants de l'Application des mesures (AM), en étroite collaboration avec la Directrice de la protection de la jeunesse qui demeure décisionnelle dans la situation de chacun des enfants concernés. Cette mesure exceptionnelle s'applique aux enfants dont la sécurité et le développement sont jugés compromis après évaluation, dans la mesure où une entente sur mesures volontaires apparaît indiquée et hautement probable. De plus, le plan de renfort inter-directions inclut la contribution de 8 employés de la DEUR.

Un suivi avec le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) est fait régulièrement par la DPJ pour les informer de la situation et des mesures mises en place.

Concernant la contribution du Programme jeunesse au plan de renfort inter-directions, M^{me} Gallo précise que 3 intervenants dédiés au travail auprès des jeunes contrevenants se sont portés volontaires pour évaluer des signalements. En ce qui a trait aux intervenants de l'AM appelés à réaliser des orientations, il nous est actuellement impossible de les dénombrer. Sur la base du pourcentage d'ententes sur mesures volontaires généralement convenues avec les familles (40 %), des critères d'exclusion identifiés (situations pour lesquelles on décèle un risque de judiciarisation et celles traitées par les coachés et les stagiaires de la DPJ, nous estimons que c'est une soixantaine d'intervenants de l'AM qui pourraient être mis à contribution à un moment ou un autre au cours des prochaines semaines.

13.4 Projet de loi no 96 – Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français

M^{me} Sylvianne Lessard, chef de service, SGDAA, DRHCAJ et mandataire OQLF pour le CCSMTL, présente un suivi de l'évolution du projet de loi nº 96

Contexte politique

- Le 13 mai 2021, le Ministre responsable de la Langue française, M. Simon Jolin-Barrette, présente le projet de loi n° 96 à l'Assemblée nationale.
- Des consultations particulières ont eu lieu auprès de la *Commission de la culture et de l'éducation* entre le 21 septembre et le 7 octobre 2021.
- Le rapport de consultation de la Commission a été déposé le 21 octobre 2021.
- Adoption du principe le 4 novembre 2021.
- Au 9 décembre 2021 Étude détaillée en commission Commission de la culture et de l'éducation. Analyse de l'article 6 du projet de loi en cours (article 13.1 de la Charte) sur un total de 201 articles. Poursuite des travaux prévue à l'hiver 2022 mais aucune séance n'est planifiée à ce jour.

Contexte CCSMTL – Rappel des étapes importantes

- 14 août 2015. Désignation de Mme Sylvianne Lessard, chef de service, à titre de mandataire du CCSMTL auprès de l'Office québécois de la langue française (OQLF) par résolution.
- 27 octobre 2017. Dépôt de la première analyse linguistique du CCSMTL conformément à l'article 131 de la Charte de la langue française.
- Décembre 2019. Élaboration d'un projet de Politique sur la langue du travail. A depuis fait l'objet de deux tournées de consultation (avec délai en contexte de pandémie). Compte tenu que le projet de loi qui viendra influencer les pratiques, nous attendrons son adoption avant de finaliser les travaux, notamment puisque le MSSS aura l'obligation d'adopter une directive s'appliquant aux établissements de santé et de services sociaux si le projet est adopté tel quel.
- 2019. Ajout d'une mention spécifique au respect de la Charte de la langue française à la révision du Code d'éthique de l'établissement.
- Janvier 2021. Élaboration d'un Aide-mémoire rappelant nos obligations quant au respect de la Charte de la langue française. Ce dernier est disponible sur l'intranet. https://www.extranetccsmtl.ca/index.php?id=25086&L=0#oqlf
- 2021-2022 Suivi de l'évolution des travaux liés au projet de loi.

13.5 Création d'un poste de directeur adjoint du programme jeunesse - continuum en périnatalité - Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-DPROGJ)

Madame Nathalie Bibeau, directrice du programme Jeunesse, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-117

Création d'un poste de directeur adjoint du programme jeunesse — continuum en périnatalité-Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-DPROGJ)

ATTENDU QUE le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure.

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

 Approuver la nouvelle structure organisationnelle et autoriser la direction des ressources humaines et affaires juridiques à faire les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'obtenir les autorisations requises afin d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint du programme jeunesse - continuum de service périnatalité-Famille-Enfance-Jeunesse de la direction du programme jeunesse (DA-DPROGJ).

13.6 Création d'un poste de directeur adjoint affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

Madame Julie d'Entremont, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques par intérim, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-118

Création d'un poste de directeur adjoint, affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

ATTENDU QUE le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure ;

ATTENDU QUE ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :

 Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à faire les démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux en vue d'obtenir les démarches requises afin d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint.

13.7 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-119

Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

ATTENDU QUE le Comité exécutif entérine la création des postes suivants :

- Poste de directeur adjoint du programme jeunesse continuum en périnatalité Famille-Enfance-Jeunesse à la direction du programme jeunesse (DA-DPROGJ)
- Poste de directeur adjoint affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DA-DRHCAJ)

ATTENDU QUE ces créations de poste entrainent des changements à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Procès-verbal Page 22 sur 25

13.8 Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Mise à jour

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

Une correction est apportée au tableau pour y ajouter le nom de la docteure Julie Lajeunesse à l'installation « Maison Bleue ».

Résolution 2022-01-26-120

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – <u>Ajouts</u> de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser les signataires suivants à attester, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Code RAMQ (Établissement)	Installation	Nom	Prénom
00360	Hôpital de Verdun	Nguyen-Dinh	Dat
00360	Hôpital de Verdun	Dupont	Julie
00360	Hôpital de Verdun	Demers	Nicolas
00360	Hôpital de Verdun	Guillotte	Ève
83115	Maison Bleue	Lajeunesse	Julie
83115	Maison Bleue	Turcot	Catherine
48261	GMF-U de Verdun		
48251	GMF-U Notre-Dame	Pagé	Alexandre
93652	CLSC du Plateau Mont-Royal		
91082	CLSC Saint-Louis du Parc		
90802	CLSC de la Visitation et GMF-U de Faubourgs	Nader	Maya
90802	CLSC de la Visitation et GMF-U de Faubourgs	Isabel	Mathieu
90802	CLSC de la Visitation et GMF-U de Faubourgs	Wittmer	René
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Morin	Caroline
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Ducharme	Philippe
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Adolphe	Sarah
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Miron	Marie-France
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Fontaine	Marie-Ève
0848X-4848X	Hôpital Notre-Dame	Genest	Marianne
0800X-4800X	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Dupuis	Katherine

Résolution 2022-01-26-121

Registre des signataires pour les demandes de paiement de la Régie de l'assurance maladie du Québec – Retraits de signataires

ATTENDU QUE le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sudde-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a adopté le plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour l'ensemble de ses installations ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au retrait de signataires afin de se conformer au plan de délégation des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec ;

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser le retrait des signataires suivants qui attestaient, pour le CCSMTL, de l'exactitude des demandes de paiement qui étaient soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes exerçant au sein des installations visées du CCSMTL :

Procès-verbal Séance ordinaire du conseil d'administration – 26 janvier 2022

Code (Établissement)	RAMQ	Installation	Nom	Prénom
94405		Toutes les installations du CIUSSS	Martin	Marcel
0409X-4409X 0080X-4080X 10023		L'Hôpital de réadaptation de Lindsay Institut de réadaptation de Montréal CRDP Lucie-Bruneau-Laurier	Fleury	Jean
0800X-4800X		Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Kergoat	Marie-Jeanne
0800X-4800X		Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Lajeunesse	Yvette
0800X-4800X		Institut universitaire de gériatrie de Montréal	Landry	Francois-Jacques
0036X-4036X 0848X-4848X		Hôpital de Verdun Hôpital Notre-Dame	Desbiens	Géneviève
0848X-4848X		Hôpital Notre-Dame	Lauzon	Pierre
0036X-4036X		Hôpital de Verdun	Gailloux	Benoit
0848X-4848X		Hôpital Notre-Dame	Alary	Géneviève
0848X-4848X		Hôpital Notre-Dame	Dagher	Éric
17983		Centre de réadaptation de Montréal	Luckow	David
0036X-4036X 0848X-4848X		Hôpital de Verdun Hôpital Notre-Dame	Pouchol	Roland

16.4.6 Répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées 2022-007

Madame Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier.

Résolution 2022-01-26-122

Répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées 2022-007

ATTENDU QUE le répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées (SNS) propose aux établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux des conditions de travail applicables aux personnes SNS à l'exception de celles relatives aux titres d'emploi, aux échelles de salaire et aux taux des primes prévus dans des circulaires annuelles, qui travaillent dans les établissements publics, les établissements privés conventionnés et les organismes assimilés à des établissements au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

ATTENDU QUE ce répertoire tient compte des exigences de la Loi 126 (Loi sur les normes du travail) et des conditions générales de travail prévalant dans le secteur de la Santé et des Services sociaux.

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) recommande aux établissements d'adopter par voie de résolution du conseil d'administration le contenu de ce répertoire, aux fins de valoir de conditions de travail applicables aux personnes salariées syndicables mais non syndiquées.

Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'adopter le répertoire des conditions de travail des personnes salariées syndicables mais non syndiquées (SNS) définit aux normes et pratiques de gestion du MSSSS.

14. Questions diverses

Aucune question n'a été soulevée.

15. Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 13 avril 2022.

16. Brève discussion à huis clos

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

17. Levée et fin de la séance du conseil d'administration

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 26 janvier 2022 à 19 h 28.

(Original dûment signé)	(Original dûment signé)
M ^{me} Micheline Ulrich, présidente	M ^{me} Sonia Bélanger, secrétaire